



Union Interrégionale *Justice* TOULOUSE

Compte Rendu du CSA

Formation Spécialisée du 02 avril

Le Guide de prise en charge des personnels victimes d'incident édité en date de Décembre 2023 nous a été présenté. Il inclut les partenaires et les intervenants.

L'UISP FO Justice a profité de ce point à l'ordre du jour pour échanger avec l'Administration sur la **Protection Fonctionnelle**. Le Directeur Interrégional nous a assuré que lorsque la Protection Fonctionnelle est mise en place, elle l'est jusqu'à la fin de la procédure judiciaire.

La DISP de Toulouse nous a fourni le **Bilan Social 2023** du ressort. Ce compte rendu Social met en avant les points suivants :

1. Les conditions générales d'emploi
2. La rémunération
3. Les congés et autres absences
4. Conditions de travail, santé et sécurité au travail
5. Formations
6. Action Social
7. Relations professionnelles
8. Sanctions disciplinaires et récompenses
9. Prévention des risques institutionnels et protection des personnels

L'UISP FO Justice a alerté l'Administration sur le **taux très élevé de personnels blessés lors d'interventions**. **L'UISP FO Justice** analyse les données et, lorsque l'on cumule les agressions directes et indirectes, nous sommes encore bien inférieur au taux de blessés durant les interventions.

Pour **L'UISP FO Justice**, il faut **AXER LA FORMATION**

Pour **L'UISP FO Justice**, les statistiques parlent d'elles-mêmes, point positif: les Brigades d'agents spécialisés qui travaillent généralement ensemble nous amènent à avoir moins de blessés durant les interventions.

L'UISP FO Justice ne peut que constater qu'il est très difficile et compliqué de faire valoir une **Maladie Professionnelle**.

Le médecin coordinateur du ressort acquiesce, pour lui, c'est dû au fait que ce sont les Comités Médicaux locaux ou départementaux qui ont autorité. Le flou est réel et les conclusions entre les CM sont différentes selon le comité.

L'UISP FO Justice rappelle les difficultés de se rendre à un rdv du médecin de prévention lorsque l'agent est « agent de détention ». Le manque de personnel pour le relever est la cause principale.

L'UISP FO Justice informe l'assemblée que les visites de coursives des Psychologues sont appréciées par les personnels. Il faut continuer dans ce sens.

L'UISP FO Justice félicite les moniteurs en tout genre et les ADP (Agents De Prévention) pour l'investissement de chacun. C'est un travail supplémentaire.

Pour **L'UISP FO Justice**, il faut réussir à libérer du temps pour les ADP mais, l'actualité n'est pas favorable car, nous manquons cruellement de personnels.

Pour **L'UISP FO Justice**, 1 Agent De Prévention = 1 Emploi Temps Plein

L'UISP FO Justice ne peut que féliciter le phénomène d'inclusion du HANDICAP. Depuis environ 5ans, on voit une véritable politique d'intégration, d'incorporation du HANDICAP dans notre ministère, dans notre Administration. Il est indéniable que la visibilité sur le sujet du HANDICAP est plus présente et prégnante.

Pour **L'UISP FO Justice**, c'est très bien et il faut persévérer dans ce sens.

En question diverse, **L'UISP FO Justice** a posé les sujets du sexisme et du féminisme.

L'Administration s'efforce d'informer et de sensibiliser dès qu'elle le peut les personnels. Elle invite les agents victimes et les agents témoins d'événements relevant du sexisme ou du féminisme de ne pas rester silencieux.

L'UISP FO Justice est pour des groupes de travail qui seront mis en place par l'Administration.

Les Membres du CSA-FS Interrégional le 03/04/2024

